

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VOTRE SÉJOUR AUX PAYS-BAS

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

Les Pays-Bas étant membre de l'Union européenne, les ressortissants français peuvent y entrer librement munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

SANTÉ

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale des soins reçus aux Pays-Bas, les Français de passage doivent impérativement être munis d'une carte européenne d'assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ.

Il est conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles : diphtérie-tétanos-poliomyélite, ainsi que rubéole, oreillons et rougeole (chez les enfants de moins d'un an et les femmes enceintes notamment ; plus d'informations sur Vaccination info service.

La vaccination préventive contre les hépatites A et B peut être conseillée.

LANGUE

Le néerlandais

DÉCALAGE HORAIRE

Il n'y a pas de décalage horaire entre la France et les Pays-Bas

MONNAIE

L'euro

TÉLÉPHONE

De la France vers les Pays-Bas : + 31
De les Pays-Bas vers la France : + 33

ÉLECTRICITÉ

Vous n'aurez pas besoin d'adaptateur
Prise: Type C / F - Voltage: 230 V - Fréquence: 50 Hz

SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

Urgences – Pompiers – Police : 112 si urgence (sinon 0900 8844 pour la Police s'il n'y a pas d'urgence)

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France aux Pays-Bas

Anna Paulownastraat 76

2518 BJ La Haye

Tel : +31 70 312 58 00

Fax : +31 70 312 58 24